



# RD CONGO CLUSTER ABRIS

Coordonner la Reponse Abris et Articles Ménager Essentiels

## Note d'orientation pratique sur l'utilisation du cash dans les interventions Abris & AME en RDC



# A. Contexte et justification

La République Démocratique du Congo (RDC) reste l'un des contextes humanitaires les plus complexes au monde, marqué par des déplacements prolongés, une insécurité chronique et une précarité multidimensionnelle, en particulier dans l'Est du pays.

Ces dernières années, l'utilisation des transferts monétaires (Cash-Based Interventions, CBI) dans la réponse humanitaire, y compris dans le secteur Abri & AME, a connu une évolution notable. Toutefois, plusieurs défis opérationnels, institutionnels et contextuels ont freiné son déploiement de manière systématique. Malgré son potentiel reconnu à renforcer le choix, la dignité et la responsabilisation des bénéficiaires, l'assistance en cash reste encore marginale dans ce secteur.

En 2025, seuls 13 % des personnes assistées en Abris et 12 % des bénéficiaires AME ont été appuyés via des modalités monétaires ou mixte, confirmant le recours encore limité à ce type d'intervention malgré son potentiel. De nombreux partenaires continuent à privilégier les approches en nature, notamment en raison de doutes persistants quant à la faisabilité technique, la fonctionnalité des marchés, les mécanismes de redevabilité, ou encore la capacité effective des bénéficiaires à convertir les montants reçus en biens et services essentiels.

1

Faciliter les choix programmatiques (cash, nature, ou mixte) ;

2

Harmoniser les approches selon les typologies d'interventions Cash pour Abris & AME ;

3

Mettre à disposition des outils pratiques adaptés aux réalités du terrain.



La présente note est destinée aux principaux acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions d'assistance en République démocratique du Congo. Elle s'adresse notamment :

#### **Aux membres du Cluster Abri & AME, incluant :**

- Les organisations non gouvernementales locales ;
- Les organisations non gouvernementales internationales ;
- Les agences des Nations Unies ;
- Les services étatiques spécialisés.
- Aux experts en transferts monétaires (cash) au sein des organisations partenaires.

#### **Aux équipes de coordination inter-agences engagées dans la préparation ou la supervision des réponses humanitaires.**

#### **Aux bailleurs de fonds intéressés par les options et modalités d'assistance pertinentes en RDC.**

Elle s'inscrit dans la continuité des référentiels internationaux, notamment les *Minimum Standards for Shelter and NFI in Humanitarian Settings (Sphère)*, les *Global Cash and Voucher Assistance Guidelines (CALP, GPC, GSC)*, ainsi que la [Note d'orientation Cash & Shelter RDC 2019](#). Tout en capitalisant sur ces cadres, la présente note ambitionne d'offrir des orientations simplifiées tirées des expériences des partenaires et ancrée dans les contraintes et opportunités opérationnelles actuelles.

Sa rédaction repose sur une démarche collaborative, fondée sur les contributions des membres du GTT, les échanges en réunion, ainsi que l'analyse de documents et d'outils volontairement partagés par les partenaires (SOPs, guides, retours d'expérience, etc.).

## B. Principes directeurs et encadrement stratégique



Les transferts monétaires (cash & coupons) dans le secteur Abri & AME s'appuie sur des principes directeurs essentiels, qui en garantissent l'éthique, la pertinence et l'impact dans le contexte de la RDC.

Ces principes offrent un cadre stratégique pour guider les choix programmatiques et assurer une mise en œuvre cohérente et responsable. Les éléments suivants constituent le socle stratégique de la présente note :



**Respect des principes humanitaires et de l'éthique de l'assistance** : Toute intervention doit respecter les principes de neutralité, impartialité, humanité et indépendance, en mettant l'accent sur **le principe de "ne pas nuire" (Do No Harm)**<sup>1</sup>. Cela implique d'anticiper et de minimiser les risques liés aux transferts (ex. tensions communautaires, fraude, détournement, exclusion sociale, perturbation des marchés, etc.), notamment dans les zones marquées par une forte présence d'acteurs armés ou une gouvernance locale fragile.



**Choix, flexibilité et appropriation par les personnes affectées** : Les modalités en transfert monétaires sont encouragées lorsqu'elles permettent aux personnes de faire leurs propres choix en fonction de leurs besoins prioritaires, dans des environnements où les marchés fonctionnent et où l'accès (physique et sécuritaire) est garanti. La flexibilité offerte par le cash ou les coupons peut contribuer à une assistance plus ciblée, plus rapide et potentiellement plus efficace.



**Approche multisectorielle ancrée dans les réalités locales** : Le cash pour le secteur Abri & AME ne doit pas être envisagé de façon isolée ou purement sectorielle. Il doit s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les autres secteurs (sécurité alimentaire, moyens de subsistance, etc.), en tenant compte des contextes locaux et des préférences des populations.



**Lien avec le relèvement et la résilience** : contribuer, autant que possible, à renforcer les capacités des ménages à sécuriser leur logement, améliorer leur résilience post-crise, et soutenir leur participation à des dynamiques communautaires de reconstruction sécurisée.



**Intégration des enjeux environnementaux et de gouvernance locale** : Le déploiement de l'assistance monétaire dans le secteur Abri & AME doit être conçue de manière à minimiser l'impact environnemental (notamment en comparaison des distributions en nature), et s'articuler avec les acteurs locaux pour renforcer les mécanismes communautaires de redevabilité et de suivi.



**Identification des risques et mesures de mitigation** : Bien que la section dédiée aux risques figure plus loin dans la note (Section 5), l'encadrement stratégique impose dès à présent de reconnaître la nécessité d'analyses contextuelles solides, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité du marché, et de capacités opérationnelles des partenaires. La prévention des abus, des exclusions et des détournements doit être intégrée dès la conception des interventions.

<sup>1</sup> Le Grand Bargain (2016), engagement global entre bailleurs et agences humanitaires, encourage le recours accru aux transferts monétaires comme modalité par défaut « là où cela est approprié », tout en insistant sur la nécessité de respecter les principes humanitaires, d'assurer la redevabilité envers les populations affectées, et de ne pas nuire à leur sécurité ou dignité. Cf. Grand Bargain / Cash Workstream Recommendations and Tools (2020).

## C. Rappel sur les terminologies et concepts clés



Cette section vise à clarifier les terminologies clés utilisées dans le cadre des interventions en transferts monétaires dans le secteur Abri et Articles Ménagers Essentiels (AME). Elle s'appuie sur les définitions opérationnelles du [Glossaire du CALP](#), des documents du Cluster Abris & AME, ainsi que sur les pratiques observées en RDC. Les termes peuvent varier d'un acteur à l'autre ; cette section permet donc d'harmoniser les compréhensions autour des termes utilisés dans la présente note.

### Transferts monétaires (Cash-Based Interventions)

L'ensemble des modalités d'assistance humanitaire consistant à fournir directement aux bénéficiaires un instrument de paiement (argent en espèces ou coupons), sans remboursement. Les bénéficiaires peuvent être des personnes, des ménages ou des communautés, à l'exclusion des gouvernements ou autres acteurs étatiques. Sont exclus les transferts de fonds entre individus ou les mécanismes de microfinance, bien que ces institutions puissent être mobilisées pour effectuer les versements.

Cette modalité permet aux bénéficiaires d'acheter eux-mêmes les biens et services correspondant à leurs besoins prioritaires, avec dignité, flexibilité et autonomie.

### Transferts monétaires sectoriels

transferts d'espèces ou coupons conçus pour répondre à un objectif spécifique d'un secteur (ex. Cash pour loyer, Cash pour réhabilitation d'abri, etc.). Ils sont réputés conditionnels.

### Transfert d'espèces à usages multiples (TEUM / MPCA)

**Transfert d'espèces**, régulier ou ponctuel, qui correspond au montant d'argent dont un ménage a besoin pour répondre à plusieurs besoins à la fois, sans lien exclusif avec un secteur donné. Elle est **non restreinte et souvent inconditionnelle**.

### Transfert conditionnel vs inconditionnel

Les transferts conditionnels font référence aux obligations ou activités que les bénéficiaires doivent remplir pour accéder à une assistance. Les transferts conditionnels sont souvent utilisés dans le secteur Abris/AME pour accompagner les processus de reconstruction ou de réhabilitation. Les conditions peuvent être liées : a une activité (ex : participation à des travaux communautaires ou formation) ; Ou à un résultat (ex : production des briques, réalisation de tout ou d'une partie de l'abri).

### Transferts restrictifs (restreints) vs non restrictifs

Les transferts restrictifs font référence aux limites appliquées à l'utilisation du transfert, une fois celui-ci reçu par le bénéficiaire. Ces limites peuvent porter sur les types de biens et services pouvant être achetés et/ou les lieux ou prestataires auprès desquels les transferts peuvent être utilisés.

Les coupons/foires sont par défaut des transferts restreints car ils limitent le choix sur des biens et services. En revanche, les transferts d'espèces (Cash) sont non restreints car les bénéficiaires ont la latitude d'utiliser les fonds reçus selon leurs priorités.

**Coupons :** Il existe deux types principaux de coupons utilisés dans les programmes d'assistance :



### Coupon valeur

montant monétaire fixe échangeable contre divers biens/services auprès vendeurs partenaires. Dans certains cas, l'utilisation peut être restreinte à certains types de produits chez des fournisseurs agréés.



### Coupon marchandise « Commodity voucher »

échangeable uniquement contre des biens/services prédéfinis (type, quantité, qualité, localisation). Ils offrent parfois un certain choix d'emplacement et de vendeurs.

## Valeur de transferts vs modalité

### Modalité

Désigne le canal ou le mécanisme d'assistance utilisé (cash, coupons, nature).

### Valeur

Correspond au montant monétaire ou à la valeur estimée de l'assistance fournie, indépendamment de la modalité. Deux programmes peuvent avoir la même valeur d'assistance (ex. 80 USD) mais une modalité différente (ex. cash vs kit en nature).



### Mécanisme de distribution

Moyens utilisés pour transférer les fonds aux bénéficiaires, tels que espèces via agents ou institutions financières, paiements mobiles, virements bancaires, cartes prépayées, coupons papier, coupons électroniques, etc.

### Argent contre travail (Cash for Work - CFW)

Modalité consistant à fournir un paiement en échange d'un travail désigné, généralement basé sur le temps (taux journalier) ou les résultats (ex. : unités produites, surface aménagée). Les activités CFW s'inscrivent souvent dans des programmes de travaux publics ou communautaires, fréquemment utilisés dans le secteur Abris & AME.



# D. Quand et comment recourir aux transferts monétaires en Abri & AME

Critères de faisabilité, éléments de pertinence et facteurs de bonne conception

## 1. Principes généraux de faisabilité

Les transferts monétaires constituent une modalité pertinente dans le secteur Abri & AME lorsqu'ils permettent d'atteindre les objectifs programmatiques tout en renforçant la dignité des personnes affectées par les crises. Cependant, leur faisabilité repose sur plusieurs éléments clés, à analyser de manière contextuelle. Les partenaires doivent se référer à [la Boîte à outils du Cluster Abris & AME](#) pour les détails sur la manière d'évaluer de chaque élément.



**Marchés et des systèmes financiers opérationnels :** évaluer si le marché local peut fournir les biens et services nécessaires de qualité, à des prix accessibles et dans des délais compatibles avec la réponse. Vérifier également l'existence ou possibilité de déploiement d'un système de paiement fiable (numéraire, mobile money, coupons, etc.).



**Capacités des parties prenantes :** examiner les capacités logistiques, techniques et financières de votre organisation et des partenaires, y compris les bénéficiaires et les autorités locales, à mettre en œuvre et à suivre les activités de transferts monétaires de manière sûre et responsable.



**Infrastructure & sécurité :** examiner les contraintes physiques (accessibilité, réseau mobile, connectivité) et les risques sécuritaires (vol, fraude, détournement, tensions sociales...).



**Systèmes de protection sociale :** identifier l'existence de dispositifs publics ou communautaires de protection sociale qui pourraient être mobilisés ou renforcés, notamment pour les populations les plus vulnérables.

## 2. Pertinence des transferts dans le secteur Abri & AME

**Réponse aux objectifs de l'intervention :** évaluer la capacité/prédisposition des ménages à couvrir les besoins liés à l'abri ou aux AME après la réception du transfert. Cela inclut la disponibilité effective des matériaux ou articles, leur qualité, et la possibilité de recours à des services complémentaires (transport, main d'œuvre,

**Flexibilité et dignité :** les transferts à usage multiple ou sectoriels permettent aux bénéficiaires de faire des choix adaptés à leurs priorités. Il faut démontrer que les transferts monétaires peuvent favoriser leur autonomie tout en réduisant les risques de gaspillage ou de mauvaise affectation des ressources.

**Stratégies d'adaptation :** Analyser les mécanismes mis en place par les ménages pour faire face aux crises (vente d'actifs, endettement, etc.), et vérifier si les transferts peuvent prévenir des stratégies négatives ou peuvent renforcer leur résilience.

## 3. Inclusion, genre et protection

**Participation et pouvoir décisionnel :** S'assurer que les femmes et groupes marginalisés sont impliqués dans les décisions relatives à l'utilisation du cash. Examiner le processus de prise de décision au sein du ménage (comment se fait la décision sur l'utilisation des ressources du ménage, y compris des cash reçus).



**Accès et connaissance des mécanismes de distribution/paiement par les populations :** Évaluer l'accès et préférences des bénéficiaires aux mécanismes financiers (téléphones, agents de paiement). Il est important de s'assurer que les bénéficiaires disposent de la documentation civile (ex. certificat de naissance, carte d'électeur requise pour utiliser différents mécanismes de paiement services de paiement).



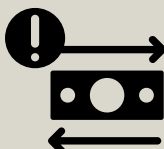
**Réduction des risques et sensibilité au conflit:** Éviter d'exacerber les tensions sociales ou les inégalités existantes (ex. conflits au sein des ménages, jalousie entre groupes).


## E. Principaux risques liés aux transferts monétaires et mesures de mitigation

La mise en œuvre de transferts monétaires dans le secteur Abri & AME présente des opportunités, mais s'accompagne également de risques spécifiques qui peuvent affecter la qualité, la sécurité, et l'équité de l'assistance. Ces risques sont liés autant à des facteurs opérationnels (sélection des bénéficiaires, sécurisation des transferts, fonctionnement du marché) qu'à des enjeux de gouvernance (fraude, redevabilité, inclusion).

La présente section propose une cartographie non exhaustive des principaux risques identifiés dans les interventions précédentes des acteurs Abri & AME, accompagnée de mesures de mitigation recommandées. Ces mesures doivent être adaptées en fonction du contexte, et intégrées dès la phase de conception des interventions.

Activité	Exemples de risques concrets observés	Mesures de mitigation recommandées
 <p><b>Identification et ciblage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Falsification des listes de bénéficiaires</li> <li>• Pression locale pour inclure certains ménages non éligibles</li> <li>• Absence ou faiblesse des données de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification croisée (triangulation communautaire)</li> <li>• Utiliser des outils de collecte numériques ou biométriques pour fiabiliser les données</li> <li>• Documenter clairement les critères de sélection et les valider avec les communautés.</li> </ul>
 <p><b>Distribution et sécurité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de données fiables sur les bénéficiaires au moment de la distribution</li> <li>• Risque de double assistance</li> <li>• Tensions ou incidents communautaires pendant la remise d'argent</li> <li>• Sites non sécurisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un plan de sécurisation conjointement avec les FSP/FSF, autorités et communautés</li> <li>• Échelonnement des distributions</li> <li>• Assurer une communication claire et anticipée avec les bénéficiaires sur le lieu, la date, le montant, et les droits</li> <li>• Privilégier les distributions discrètes et sécurisées (ex. : retraits autonomes par code PIN, horaires étalés)</li> </ul>

Activité	Exemples de risques concrets observés	Mesures de mitigation recommandées
 <p><b>Marché local</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inflation rapide après injection d'argent</li> <li>• Rupture de stock chez les vendeurs</li> <li>• Collusion entre commerçants</li> <li>• Marché saturé ou dépendant d'un seul fournisseur</li> <li>• </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser le marché avant l'intervention pour vérifier la capacité d'absorption et la stabilité des prix</li> <li>• Utilisation des coupons/foires comme alternative si le cash direct risque de perturber le marché</li> <li>• Mettre en place un système de suivi post-distribution (PDM) pour vérifier la disponibilité des biens, la variation des prix, et la satisfaction des bénéficiaires</li> <li>• Renforcement ou diversification des fournisseurs partenaires pour éviter les ruptures de stock et les pratiques monopolistiques</li> </ul>
 <p><b>Gestion financière / traçabilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage inapproprié ou non contrôlé des fonds</li> <li>• Absence de rapprochements réguliers</li> <li>• Usage de comptes non dédiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir des comptes bancaires distincts pour les activités cash</li> <li>• Mettre en place un système de paiement par tranche avec conditionnalité si applicable</li> <li>• Faire un suivi financier mensuel, y compris les rapprochements bancaires</li> <li>• Utiliser des outils de suivi automatisé (Voir bonne pratique #XX – Annexe XX )</li> <li>• Privilégier l'usage de coupons traçables (papier ou électroniques)</li> </ul>
 <p><b>Fraude / détournement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents terrain impliqués dans des systèmes de commissions</li> <li>• Collusion entre staff et bénéficiaires</li> <li>• Falsification des reçus</li> <li>• Manque de contrôle dans la chaîne de validation des paiements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séparation claire des rôles dans le processus (programme, finance, logistique, autres)</li> <li>• Réaliser des audits internes régulier</li> <li>• Renforcement de la redevabilité communautaire / Former les communautés sur leurs droits et les mécanismes de plainte</li> </ul>

Activité	Exemples de risques concrets observés	Mesures de mitigation recommandées
 <p data-bbox="115 520 342 604"><b>Protection et inclusion</b></p>	<ul data-bbox="480 323 976 596" style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion involontaire des personnes en situation de handicap, analphabètes, ou sans papiers</li> <li>• Manque d'information sur les droits / Barrières linguistiques lors des instructions de retrait</li> <li>• Genre non pris en compte</li> </ul>	<ul data-bbox="1062 323 1572 596" style="list-style-type: none"> <li>• Communication adaptée (pictos, langues locales) / Utiliser des supports visuels simples et des langues locales</li> <li>• Critères d'inclusion clairs</li> <li>• S'assurer que les mécanismes de plainte sont faciles à comprendre et accessibles à tous</li> </ul>



## F. Paquets d'assistance Abris & AME compatibles avec le transfert monétaire

Conformément à [la stratégie sectorielle 2025–2027 du Cluster Abris & AME](#), les typologies d'intervention sont adaptées aux différents contextes de déplacement et aux phases d'intervention humanitaire, qu'il s'agisse de réponse d'urgence, de transition ou d'un appui à la reconstruction locale ou durable.

Dans ce cadre, les partenaires mettent en œuvre un ensemble de paquets d'assistance variés, combinant des biens (kits/matériaux), des services (hébergement, appui technique) et des transferts monétaires, selon les contraintes opérationnelles, les caractéristiques des ménages bénéficiaires et la faisabilité des modalités de mise en œuvre dans une zone ou localité donnée.

Une liste indicative de paquets d'assistance en Abris et en AME, précisant les modalités de mise en œuvre possibles (cash, en nature, ou mixtes), est présentée en *Annexe 2 : Bonne pratique sur les mécanismes électroniques de transfert pour appuyer la planification opérationnelle*.

### F.1. Transferts monétaires pour assistance en (re) construction locale/ réhabilitation ou mise à niveau

Intervention visant à permettre aux ménages de reconstruire ou renouveler mais aussi à réhabiliter et/ou mettre à niveau leur abri de manière autonome, digne et sécurisée. Elle consiste à fournir un appui financier (cash ou coupons) pour le paquet d'abris adapté dans les zones d'origines ou de déplacement prolongé, rurales ou semi-urbaines, où les marchés sont fonctionnels pour les matériaux de base. L'intervention s'inscrit dans une logique de relance locale, de responsabilisation des ménages, et d'alignement avec les standards techniques définis par le Cluster Abris & AME. Elle repose sur un accompagnement technique dédié, une planification rigoureuse et un système de transfert conditionné à l'avancement des travaux.



#### Contextes d'application

- Localités rurales ou semi-urbaines avec accès aux matériaux locaux.
- Retours ou réinstallation après déplacement prolongé.
- Reconstruction post-catastrophe ou réhabilitation durable.



#### Bénéficiaires ciblés

- Personnes retournées dans leurs villages/localités d'origines
- Déplacés internes en situation prolongée (en FAMAC, structures collectives, etc.).
- Familles d'accueil vulnérables, les ménages vulnérables de la communauté hôte et victimes de catastrophes naturelles.

## Modalités de mise en œuvre du cash à travers la (re) construction locale

Élément	Détail
<b>Montant indicatif</b>	400–500 \$ US par ménage (ajustable selon le BDBE, les prix locaux des matériaux et de la main d'œuvre locale, et le contexte) Harmoniser les montants avec les autres partenaires et les orientations nationales du Cluster Abris pour limiter les distorsions et tensions communautaires.
<b>Modalité de transfert</b>	Cash direct, coupons restreints, ou combinaison (ex. matériaux + cash)
<b>Durée d'assistance</b>	Maximum 6 mois, ajustée au calendrier saisonnier
<b>Phasage des paiements</b>	Recommandé en 2 à 3 tranches selon la progression des travaux
<b>Conditionnalité</b>	Validation technique à chaque tranche (ex. fondations, structure, couverture)

## Modalités de mise en œuvre du cash à travers la réhabilitation ou mise à niveau des abris

Élément	Détail
<b>Montant indicatif</b>	150–250 \$ US par ménage (ajustable selon le BDBE, les prix locaux des matériaux et de la main d'œuvre locale, et le contexte) Harmoniser les montants avec les autres partenaires et les orientations nationales du Cluster Abris pour limiter les distorsions et tensions communautaires.
<b>Modalité de transfert</b>	Cash direct, coupons restreints, ou combinaison (ex. matériaux + cash)
<b>Durée d'assistance</b>	4 à 6 mois, ajustée au calendrier saisonnier
<b>Phasage des paiements</b>	Recommandé en 2 tranches selon la progression des travaux
<b>Conditionnalité</b>	Validation technique à chaque tranche (ex. fondations, structure, couverture)

## Conditions minimales de mise en œuvre du cash à travers la (re) construction ou réhabilitation locale



Marché fonctionnel pour les matériaux de base.



Accompagnement technique régulier (personne dédiée ou staff formé).



Sensibilisation sur le contenu de l'assistance, priorités d'achat, mécanismes de plainte.



Intégration des aspects Logement – Terre – Propriété (LTP)

L'assistance à la construction ou à la réhabilitation doit systématiquement prendre en compte les enjeux liés à la sécurité d'occupation et à la tenure foncière des ménages bénéficiaires. Cette exigence vise à garantir la durabilité des solutions proposées, à prévenir les risques d'éviction, et à s'assurer que les investissements réalisés bénéficient à long terme aux populations ciblées.

### Points d'attention:



Vérification de la situation foncière ou d'un accord de jouissance temporaire (accord écrit avec l'hôte ou la communauté).



Évaluation du risque de conflit foncier ou d'éviction, avec participation des acteurs HLP/Protection si nécessaire.



Sensibilisation des ménages aux droits d'occupation et à la documentation foncière disponible (le cas échéant).



Coordination renforcée avec les autorités locales pour anticiper les risques de litiges.



Documentation minimale à archiver dans le dossier d'intervention (lettre d'hébergement, acte de propriété, ou accord communautaire).

### Spécifications techniques requises :

Les travaux de construction ou reconstruction doivent répondre aux spécifications techniques recommandées par le Cluster Abris & AME.

- Conformité aux normes du Cluster (ventilation, protection, surfaces).
- Protection contre risques (glissements, inondations, incendies).
- Respect des principes de sécurité, intimité, dignité (surtout pour les femmes/enfants).

## Risques et mesures de mitigation

Risques observés	Mesures recommandées
<b>Détournement / usage non lié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement par tranches conditionnelles, avec vérification des progrès techniques.</li> <li>• Utilisation de vouchers pour les matériaux essentiels lorsque le risque est jugé élevé.</li> <li>• Suivi rapproché des cas à risque (ménages très vulnérables, chefs de ménage absents, etc.).</li> </ul>
<b>Achat de matériaux non essentiels</b>	Formations, vouchers restreints
<b>Absence de contrôle qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation technique intermédiaire, comités communautaires</li> <li>• Implication des comités communautaires ou structures locales pour le suivi social.</li> </ul>

## Suivi et rédevabilité

Mise en place d'un dispositif de S&E spécifique (visites, photos, check-lists).

Indicateurs types:

% abris (re) construits/réhabilités conformes aux standards techniques convenus.

% satisfaction bénéficiaires.

% ménages ayant utilisé  $\geq 80$  % du transfert pour des dépenses liées à l'abri.

## Ressources complémentaires

- [Note d'orientation sur la sécurisation foncière et la diligence raisonnable dans les interventions Abris et AME, décembre 2025](#)
- [Note d'orientation sur la typologie « construction locale », décembre 2024](#) NOTE D'ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE Cluster Abris et AME RDC, mars 2025 décembre 2025
- [Manuel diagnostic construction locale et outils 201909 décembre 2025](#)
- [RD Congo : Cultures Constructives Locales pour des Habitats Durables et Résilients décembre 2025](#)
- [Catalogue construction locale logement RDC 201909 décembre 2025](#)

## F. 2. Transferts monétaires pour appui au loyer (Cash for Rent)

L'appui au loyer vise à garantir aux ménages vulnérables l'accès temporaire à un logement décent, sécurisé et adapté dans un contexte de déplacement ou de retour. Il consiste en un transfert monétaire (cash direct ou coupons) pour couvrir les frais de location, souvent combiné à une assistance AME.

Il repose sur les principes de liberté de choix, de dignité et de responsabilisation des bénéficiaires, avec un accompagnement pour s'assurer que le logement choisi respecte les normes minimales d'habitabilité et que les conditions contractuelles sont justes et stables.

### Contextes d'application

Localités rurales ou semi-urbaines ou les marchés locatifs offrent diversité et concurrence suffisantes.

### Bénéficiaires ciblés



Déplacés internes en situation prolongée (en communautés d'accueil, structures collectives, etc.).



Victimes de catastrophes naturelles.



Personnes retournées dans leurs villages/localités, entre autres en cas de destruction totale d'abris, d'occupation secondaire, etc..

### Modalités de mise en œuvre de l'appui au loyer

Élément	Détail
<b>Montant indicatif</b>	20 à 60 \$ US par mois/ par ménage pour un maximum de 6 mois pour un total de 120 à 240 \$ Ce plafond dépend du niveau de concurrence sur les marchés du loyer.  NB : harmoniser les montants avec les autres partenaires et les orientations nationales du Cluster Abris pour limiter les distorsions et tensions communautaires.
<b>Modalité de transfert</b>	Cash direct (ex. Cash 20\$ par mois par ménage selon la concurrence du marché du loyer).
<b>Durée d'assistance</b>	Maximum 6 mois.
<b>Conditionnalité</b>	Recommandé en 1 à 2 tranches selon les termes des contrats écrits clairs et simples.  Validation technique (ex. fondations, structure, couverture), liberté de choix, de dignité des bénéficiaires à chaque tranche.

## Conditions minimales de mise en œuvre

- Concurrence sur les marchés du loyer.
- Accompagnement technique (personne dédiée ou staff formé) à l'étape de l'élaboration des contrats clairs et simples.
- Sensibilisation sur l'assistance cash pour loyer et les mécanismes de plainte.
- Intégration des aspects Logement – Terre – Propriété (LTP)

## Spécifications techniques (exigences)

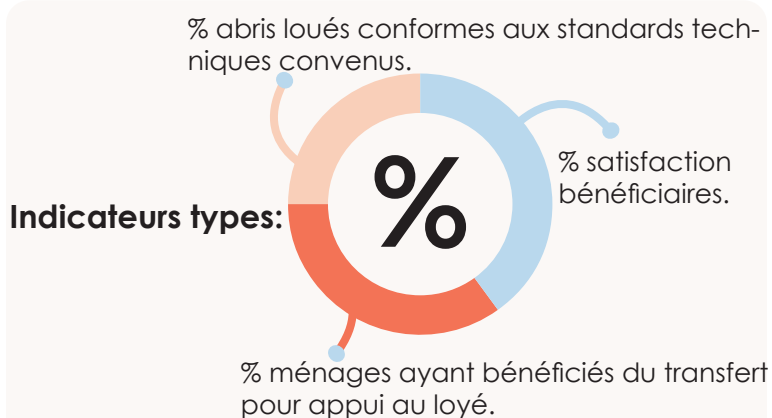
- Conformité aux normes du Cluster (ventilation, protection, surfaces, contrats clairs et simples).
- Protection contre risques (glissements, inondations, incendies).

## Risques et mesures de mitigation

Risques observés	Mesures recommandées
<b>Spéculation / hausse des loyers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffuser une fourchette de référence claire aux équipes et aux communautés. .</li><li>• Éviter de concentrer l'assistance dans un seul quartier.</li><li>• Suivre les loyers mensuellement (échantillon) et ajuster si nécessaire.</li></ul>
<b>Expulsions intempestives ou abus du propriétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrats écrits clairs et simples,</li><li>• Mécanisme d'alerte pour les bénéficiaires.</li><li>• Suivi régulier,</li><li>• Lien fonctionnel avec acteurs HLP / Protection.</li></ul>
<b>Tensions communautaires / perception d'injustice</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transparence des critères de ciblage</li><li>• Implication des comités communautaires ou structures locales pour le suivi social.</li><li>• Sensibilisation sur le caractère temporaire et ciblé de l'appui.</li></ul>

## Suivi et rédevabilité

Mise en place d'un dispositif de S&E spécifique (visites, photos, check-lists).



### F. 3. Transferts monétaires (Cash ou Coupons) pour les AME/KHI

Cette modalité d'assistance vise à permettre aux ménages vulnérables d'accéder rapidement à des articles essentiels (AME), en leur fournissant un transfert monétaire ou coupon leur permettant d'acheter les biens nécessaires à la restauration de conditions de vie dignes, sûres et saines, selon leurs priorités et contraintes propres.

#### Contextes d'application

- Réponses à des chocs soudains (conflits, catastrophes naturelles).
- Retours ou relocalisations après déplacement prolongé.
- Localités disposant de marchés fonctionnels avec une offre minimale d'articles essentiels.



Déplacés internes



Personnes retournées dans leurs villages/localités.



Familles d'accueil vulnérables et les ménages vulnérables de la communauté hôte.



Sinistrés (catastrophes naturelles)

#### Modalités de mise en œuvre de Transferts monétaires (Cash ou Coupons) pour les AME/KHI

Élément	Détail
Montant indicatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 121\$ US par ménage pour un Kit AME (Il comprend généralement des ustensiles de cuisine (casseroles, assiettes, etc.), des récipients pour l'eau (seaux, jerrycans), des articles d'hygiène (savon, serviettes hygiéniques)),</li> <li>• - NB :</li> <li>• - Harmoniser les couts du kit AME avec les autres partenaires et les orientations nationales du Cluster Abris pour limiter les distorsions et tensions communautaires.</li> <li>• - Les Kits d'hygiène de 17\$ US par femme ou fille en âge de procréer (composition : serviettes hygiéniques et du savon pour garantir dignité et hygiène aux femmes et filles) ne peuvent être distribués en nature en raison de leur sensibilité ou caractère de protection.</li> </ul>
Modalité de transfert	Cash direct ou coupons/vouchers (ex. coupons pour achat des articles ménagers sur un marché et/ou dans la foire organisée).
Durée d'assistance	L'assistance AME est en général une intervention ponctuelle visant à couvrir un besoin immédiat (une ronde de transfert).
Phasage des paiements	Recommandé en 1 seule tranche est recommandée
Conditionnalité	Localités disposant de marchés fonctionnels avec une offre minimale d'articles essentiels.

## Conditions minimales de mise en œuvre

- Une zone qui a des marchés fonctionnels avec une offre minimale d'articles essentiels.
- Sensibilisation sur l'assistance cash pour AMEs et les mécanismes de plainte.

## Specifications techniques (exigences)

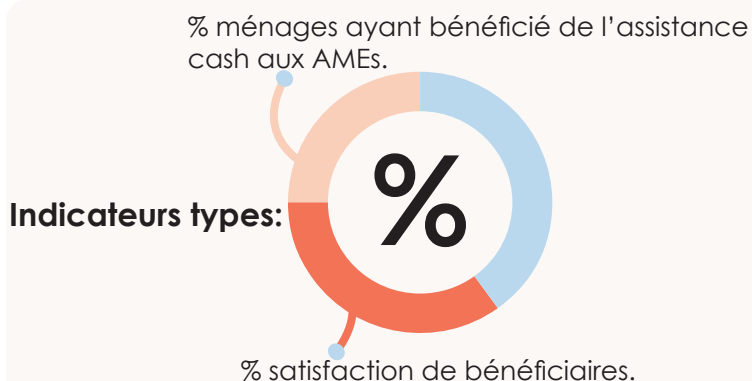
- L'analyse de faisabilité et l'étude de marché (disponibilité, prix, qualité),
- Analyse des contraintes logistiques (les fournisseurs disposent de la qualité et la quantité) et opérationnelles (pour les fournisseurs des services financiers).

## Risques et mesures de mitigation

Risques observés	Mesures recommandées
Utilisation du cash pour des dépenses non prioritaires pour le Cluster (ex. dettes, autres).	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation ciblée sur les priorités de dépenses et le rôle de l'aide.</li></ul>
Inflation ou flambée des prix au moment de la distribution Qualité insuffisante des produits vendus lors des foires ou dans les boutiques partenaires.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation de vouchers lorsque le risque de mésusage est jugé élevé.</li><li>• Négociation de prix plafonds et de standards de qualité avec les fournisseurs.</li><li>• Coordination avec les autres acteurs pour éviter la surchauffe des prix.</li></ul>
Risques de sécurité pour les bénéficiaires (attaque, vol après retrait)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan de sécurité pour les distributions / foires et choix d'horaires/lieux adaptés.</li></ul>
Tensions communautaires / perception d'injustice	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transparence des critères de ciblage</li><li>• Implication des comités communautaires ou structures locales pour le suivi social.</li><li>• Sensibilisation sur le caractère de l'assistance en Cash AMEs.</li></ul>

## Suivi et rédevabilité








Mise en place d'un dispositif de S&E spécifique (visites, photos, checklists).



# H. Coordination, gouvernance et engagement des parties prenantes

La coordination, la gouvernance et l'engagement des parties prenantes dans les interventions en abris & AME en cash requiert entre autres l'implication de tous les partenaires du cluster (ONG nationale, ONG internationales, agences onusiennes) ainsi que des acteurs du secteur privé (banques, agences de transfert monétaire). toutes ces catégories de partie prenantes ont un rôle à jouer dans la mise en place ou l'opérationnalisation d'un système d'assistance en cash transparent, efficace et adapté.

## Rôle ou responsabilités des partenaires du cluster

-  Aligner leurs actions ou programmes sur la présente note d'orientation sur l'utilisation du cash ainsi que sur les directives pertinentes en matière du cash.
-  Encourager les interventions en cash lorsque les conditions sont réunies (contexte, marché).
-  Rapporter leurs activités sectorielles en cash à travers la 5W du Cluster Abris.
-  Partager les leçons apprises liées aux interventions cash
-  Collaborer avec les autres acteurs du cluster pour l'harmonisation des actions sur le terrain (coûts, zones ciblées, etc.)
-  Former les staffs ou les équipes programmes sur le PSEA, la lutte antifraude, validé par la signature des codes de conduites
-  Renforcer le mécanisme de redevabilité à travers la mise en place d'un système de gestion de plaintes efficace

## Rôles des acteurs du secteur privé



S'aligner sur les principes humanitaires et [les engagements fondamentaux de la norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité](#)



Renforcer le mécanisme de redevabilité à travers la mise en place de système de gestion de plaintes efficace



Former les équipes (Agents, Partenaires, comité local de suivi et fournisseurs des services y compris les fournisseurs des service financier) sur les thématiques clés (PSEA, la lutte antifraude, etc.) à valider par la signature des codes de conduites

## **Alignement avec clusters/logiques intersectorielles**

Les interventions en cash doivent être mises en place à la suite d'évaluations des besoins (multi) sectorielles, couplées à des enquêtes des marchés, permettant de déterminer les priorités ou attentes des ménages bénéficiaires et la modalité à appliquer en fonction de la capacité d'absorption des marchés. Qu'il s'agisse des interventions en nature ou en cash, l'élément le plus important reste la satisfaction des besoins des ménages affectés. Les acteurs humanitaires s'assureront de recourir au cash pour des raisons de rapidité, de flexibilité, des probabilités d'autonomie et de dignité à l'endroit des populations affectées. Les interventions en cash, fussent-elles sectorielles ou multisectorielles, doivent s'aligner sur les lignes directrices des clusters et du Cash Working Group dans son volet du cash multi usage.

Le cash sectoriel en abris tient compte des paquets d'interventions mis en place par le cluster Abris & AME, lesquels peuvent s'adapter à toute modalité d'intervention en cash ou mixte.

## Annexes :

- [Annexe 1 : Bonnes Pratiques Assistance en especes pour Abri NRC-Cash \(Abris & AMEs\)](#)
- [Annexe 2 : Bonnes pratiques Ciblage des bénéficiaire d'Abris MIDEFEHOPS - Cash \(Abris & AME\)](#)
- [Annexe 3 : Bonnes pratiques Paiement par tranche et pourcentage MIDEFEHOPS - Cash \(Abris & AME\)](#)
- [Annexe 4 : Bonnes Pratiques construction Abris d'urgence ADSSE-Cash \(Abris & AMEs\)](#)
- [Annexe 5 : Bonnes Pratiques de la Mise a Niveau des Abris ADSSE-Cash \(Abris & AMEs\)](#)

## Reconnaisances et Contributions

La rédaction de cette **Note d'orientation pratique sur l'utilisation des transferts monétaires (Cash)** dans les interventions **Abris et Articles Ménagers Essentiels (AME)** en République Démocratique du Congo (RDC) a été rendue possible grâce à l'engagement et à l'expertise de plusieurs acteurs humanitaires.

Nous adressons nos sincères remerciements au **Cash Working Group**, ainsi qu'aux partenaires **NRC, MIDEFHOPS, ADSSE, ACTED, UNHCR, NORCAP et UNICEF** pour leurs contributions précieuses. Leur expertise technique, leurs retours d'expérience opérationnels et leur engagement ont été essentiels pour garantir la pertinence et la qualité des orientations et recommandations formulées dans cette note.

Nous adressons également nos remerciements à tous les membres du **Strategic Advisory Group (SAG) du Cluster Abris & AME** pour leur soutien constant pendant ce processus.

Nous remercions également l'ensemble des partenaires qui ont soutenu cette initiative en partageant leurs connaissances, leurs pratiques et leurs analyses issues du terrain. Cette collaboration collective contribue à renforcer l'utilisation appropriée et responsable des approches cash dans les interventions **Abris et Articles Ménagers Essentiels (AME)** en République Démocratique du Congo (RDC).